

Extrait du Registre des Délibérations

SEANCE DU 29 novembre 2010

Convocation : 22 novembre 2010

Date d'affichage : 6 décembre 2010

L'an deux mille dix, le 29 novembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa Région se sont réunis à Trambly, Salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul AUBAGUE.

Etaient présents :

Commune de **BRANDON** :

M. Robert LARGE
M. Georges RAY

Commune de **LA CHAPELLE
DU MONT DE FRANCE**

M. Michel AUGOYAT
M. Philippe HUMBERT

Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**

M. Jean-Pierre BENAS
Mme Nicole DUREL

Commune de **MATOUR**

M. Thierry IGONNET
M. Jean-Claude WAEBER
M. Jean THOREUX

Commune de **MONTAGNY S/GROSNE**

Mme Dominique SAUVAGEOT
M. Eric PROUTEAU

Commune de **MONTMELARD**

M. Jean-Marc MORIN
Mme Monique LOISON

Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**

M. Charles BELICARD
Mme Brigitte CLERC

Commune de **TRAMBLY**

M. Jean-Paul AUBAGUE

Commune de **TRIVY**

M. Gérard RENIER
M. Jean Paul GIROD

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de délégués présents : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Jean-Paul GIROD

RCEA – aménagement à 2x2 voies et projet de concession

Vu la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 92/382 du 30 décembre 1992 modifié portant création de la Communauté de Communes de MATOUR et sa REGION et notamment l'arrêté préfectoral n° 08-06517.2 intégrant la totalité de la compétence assainissement ;

Le Président rappelle que la RCEA est une route de la responsabilité de l'Etat particulièrement dangereuse dans ses portions résiduelles à 2 voies et entre les parties à 1x1 voies et 2x2 voies en raison du fort trafic constaté, notamment poids lourds.

Le Président précise que l'aménagement à 2x2 voies des portions restantes de la RCEA représente un investissement de 950 millions d'€ alors que l'Etat finance chaque année **27 millions d'€** pour son aménagement.

Le Président expose que l'Etat propose d'accélérer la réalisation des travaux pour mise en service en 2017 en concédant le projet à une société d'autoroute qui assurerait le financement, la réalisation et l'exploitation moyennant péages. La section entre Montmarault, Ciry-le-Noble et Macon serait donc payante.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant que les contribuables ont déjà beaucoup financé les portions déjà réalisées de mise à 2x2 voies ;
- Considérant que la transformation en autoroute accentuerait l'effet de transit et contribuerait à la désertification des territoires ruraux traversés ;
- Considérant que l'usager n'aurait pas réellement le choix pour se déplacer entre payer l'autoroute ou utiliser des itinéraires bis alternatifs gratuits lents, longs et dangereux ;
- Considérant l'impact des coûts financiers des péages pour les déplacements actuels quotidiens des habitants sur la RCEA
 - **SE PRONONCE** contre le projet de concession, tel que présenté actuellement ;
 - **DEMANDE** aux élus de toute sensibilité de faire front commun pour défendre ensemble les intérêts de notre région et de ses habitants.
 - **DEMANDE** à l'Etat d'augmenter significativement le financement annuel de 27 millions d'€ consacré à l'aménagement à 2x2 voies
 - **DEMANDE** de préserver les sorties actuelles pour ne pas accentuer la désertification des territoires traversés ;

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean-Paul AUBAGUE

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Préfecture de S & L à

Macon le 21/11/2010

et publié, affiché ou notifié le 30/11/2010

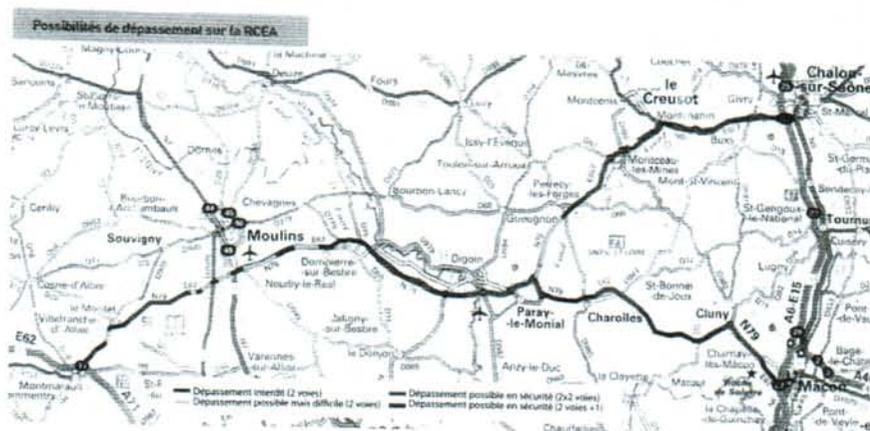
Le Président J.P. AUBAGUE

COPIE

MISE A 2x2 VOIES DE LA RCEA

une position unanime des élus du territoire

La RCEA (Route Centre Europe Atlantique) est une route d'intérêt européen qui relie Royan (17) à Mâcon (71) en passant par Moulins.



Sous la responsabilité de l'Etat qui finance chaque année 27 millions d'€ pour son aménagement, cette route est particulièrement dangereuse dans ses portions résiduelles à 2 voies et entre les parties à 1x1 voies et 2x2 voies en raison du fort trafic constaté, notamment poids lourds.

L'aménagement à 2x2 voies des portions restantes de la RCEA représentant un investissement de 950 millions d'€, l'Etat propose d'accélérer la réalisation des travaux pour mise en service en 2017 en concédant le projet à une société d'autoroute qui assurerait le financement, la réalisation et l'exploitation moyennant péages. La section entre Montmarault, Ciry-le-Noble et Mâcon serait donc payante.

Le 29 novembre dernier, le conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa Région a délibéré et décidé à l'unanimité d'adopter la position commune suivante :



- Considérant que les contribuables ont déjà beaucoup financé les portions réalisées à 2x2 voies ;
- Considérant que la transformation en autoroute accentuerait l'effet de transit et contribuerait à la désertification des territoires ruraux traversés ;
- Considérant que l'utilisateur n'aurait pas réellement le choix pour se déplacer entre payer l'autoroute ou utiliser des itinéraires alternatifs gratuits lents, longs et dangereux ;
- Considérant l'impact des coûts financiers des péages pour les déplacements actuels quotidiens des habitants sur la RCEA ;

Le Conseil communautaire :

- se prononce contre le projet de concession tel que présenté actuellement ;
- demande aux élus de toute sensibilité de faire front commun pour défendre ensemble les intérêts du sud du département et de ses habitants ;
- demande à l'Etat d'augmenter significativement le financement annuel de 27 millions d'€ consacré à l'aménagement à 2x2 voies ;
- demande de préserver les sorties actuelles pour ne pas accentuer la désertification des territoires traversés .

Jean-Paul AUBAGUE

Président